



**BUDGET 2026**

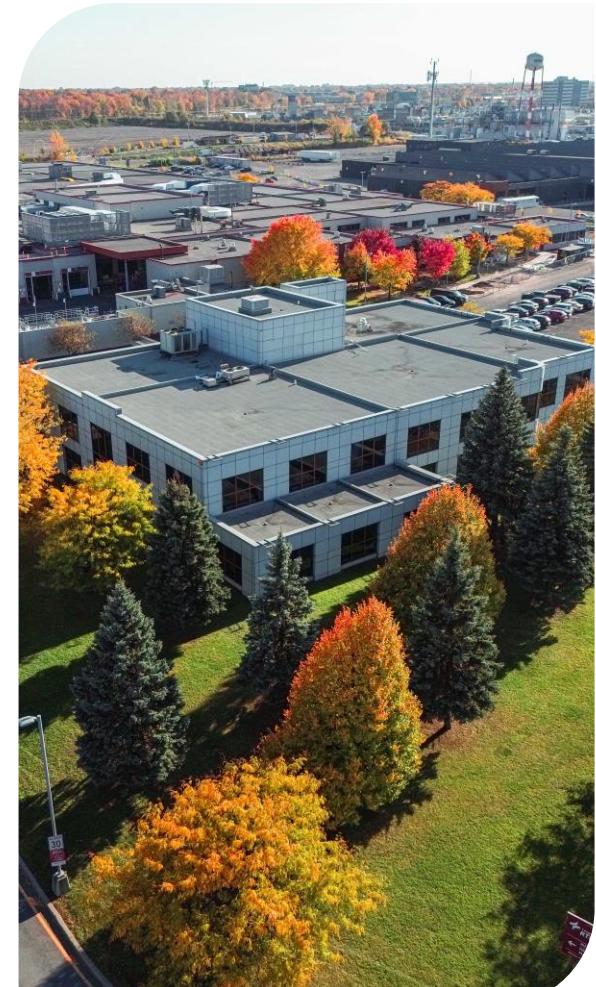
# À propos du Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil

Le RTL est le principal acteur de la mobilité des personnes sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Troisième société de transport en importance au Québec, notre réseau s'étend sur 817 kilomètres et couvre les villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

En 2025, l'arrivée d'une dizaine d'autobus à propulsion 100 % électrique au sein de notre parc roulant marque une autre étape dans notre chemin vers l'électrification et dans la mise en place de solutions concrètes intégrées à nos infrastructures existantes.

Notre offre de service est diversifiée : en plus du réseau de lignes d'autobus régulières, nous proposons des services de transport adapté, de taxis collectifs et de transport à la demande, afin de desservir certains secteurs en développement ou moins densément peuplés. Nous exploitons aussi plusieurs lignes scolaires intégrées pour faciliter le transport des étudiants sur notre territoire. Enfin, nous collaborons avec des entreprises et des institutions pour mettre en place des solutions responsables, durables et accessibles, qui soutiennent la mobilité des travailleurs et stimulent l'économie.

Avec plus de 1 200 travailleurs, nous sommes un employeur reconnu et jouons un rôle important dans la vitalité économique et environnementale de notre région.



# Faits saillants du budget 2026

---

Le budget 2026 a été élaboré dans le respect du cadre financier 2026-2028 défini par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Ce cadre vise à assurer une planification prévisible, tout en respectant les limites financières établies par les instances gouvernementales et municipales.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le RTL a réalisé un exercice rigoureux visant une réduction de ses dépenses de 3,8 M\$ par, notamment, la transformation de l'offre de service et l'optimisation des processus.

**+ 1,0 M\$**

Indexation des dépenses d'exploitation de 0,9 % du service régulier, incluant une cible de réduction des dépenses de -3,8 M\$

**+ 0,6 M\$**

Indexation des dépenses d'exploitation de 3,0 % du transport adapté

**+ 1,6 M\$**

Contribution aux immobilisations, en lien avec le programme des immobilisations

**+ 3,5 M\$**

Indexation de 24,7 % des dépenses d'exploitation liées à l'entretien et la gestion des équipements métropolitains délégués par l'ARTM

**+ 0,2 M\$**

Indexation reliée aux autres activités, aux mesures d'atténuation, à la réserve opérationnelle métropolitaine (ROM) ainsi qu'aux ententes de partenariats

# Budget 2026

|  | (En millions de \$) | BUDGET 2025   | BUDGET 2026 | ÉCART (\$)    | ÉCART (%) |
|--|---------------------|---------------|-------------|---------------|-----------|
| <b>REVENUS</b>   |                     |               |             |               |           |
| Rémunération ARTM                                      | 196,67              | 199,69        | 3,01        | 1,5 %         |           |
| Mesures d'atténuation - MTMD                           | 10,52               | 10,84         | 0,32        | 3,0 %         |           |
| Gestion déléguée des équipements métropolitains - ARTM | 14,24               | 17,76         | 3,52        | 24,7 %        |           |
| Réserve opérationnelle métropolitaine                  | 3,00                | 3,09          | 0,09        | 3,0 %         |           |
| Autres revenus   | 1,48                | 1,44          | (0,05)      | -3,3 %        |           |
| <b>Revenus totaux</b>                                  | <b>225,92</b>       | <b>232,81</b> | <b>6,89</b> | <b>3,0 %</b>  |           |
| <b>DÉPENSES</b>  |                     |               |             |               |           |
| <u>Entente de service contractualisée</u>              |                     |               |             |               |           |
| Service régulier                                       | 160,89              | 165,72        | 4,83        | 3,0 %         |           |
| Cibles d'optimisation                                  | -                   | (3,84)        | (3,84)      | 0,0 %         |           |
| Taxi collectif   | 1,67                | 1,72          | 0,05        | 3,0 %         |           |
| Transport adapté                                       | 20,17               | 20,78         | 0,61        | 3,0 %         |           |
| Autres activités                                       | 2,47                | 2,26          | (0,21)      | -8,5 %        |           |
| Contribution aux immobilisations                       | 11,47               | 13,05         | 1,58        | 13,8 %        |           |
| <b>Sous total</b>                                      | <b>196,67</b>       | <b>199,69</b> | <b>3,02</b> | <b>1,5 %</b>  |           |
| Mesures d'atténuation - MTMD                           | 10,52               | 10,84         | 0,32        | 3,0 %         |           |
| <b>Total - Dépenses contractualisées</b>               | <b>207,19</b>       | <b>210,52</b> | <b>3,33</b> | <b>1,6 %</b>  |           |
| <u>Autres ententes</u>                                 |                     |               |             |               |           |
| * Gestion déléguée des équipements métropolitains      | 14,24               | 17,76         | 3,52        | 24,7 %        |           |
| Réserve opérationnelle métropolitaine                  | 3,00                | 3,09          | 0,09        | 3,0 %         |           |
| Partenariats   | 1,48                | 1,44          | (0,05)      | -3,3 %        |           |
| <b>Total - Autres ententes</b>                         | <b>18,73</b>        | <b>22,29</b>  | <b>3,56</b> | <b>19,0 %</b> |           |
| <b>Dépenses totales</b>                                | <b>225,92</b>       | <b>232,81</b> | <b>6,89</b> | <b>3,0 %</b>  |           |

\* Ce budget est provisoire et en discussion avec l'ARTM au moment de la diffusion du budget 2026.

# Revenus d'exploitation

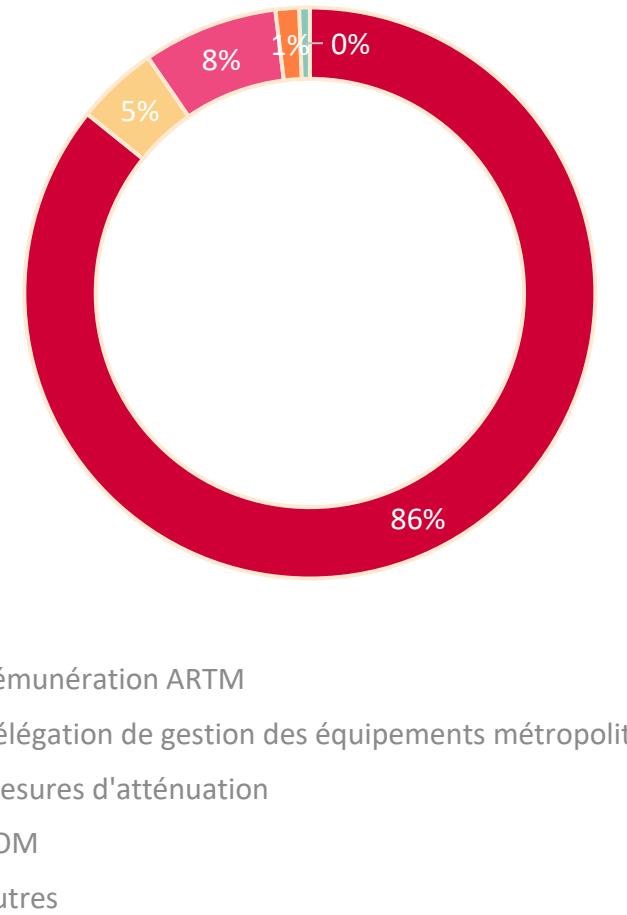
2026

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*, l'ARTM assure la gestion intégrée des revenus liés au transport collectif dans la région métropolitaine. Concrètement, elle perçoit les revenus provenant des usagers, des automobilistes, des subventions gouvernementales liées à l'exploitation et des revenus des contributions municipales. Ces sommes sont redistribuées par le biais d'ententes de service conclues avec chaque organisme public de transport collectif (OPTC). Ces ententes définissent deux éléments clés :

- Le niveau d'offre de service
- La rémunération associée

En plus des ententes de service pour le financement des opérations régulières, l'ARTM peut conclure des ententes spécifiques pour couvrir des besoins particuliers ou stratégiques. Ces ententes permettent d'assurer la continuité et la qualité des services dans des contextes exceptionnels ou liés à des infrastructures métropolitaines. Le RTL a conclu des ententes spécifiques avec l'ARTM pour des mesures d'atténuation, la gestion déléguée des équipements métropolitains ainsi que la réserve opérationnelle du REM.

Enfin, le RTL peut également générer des revenus autonomes, par exemple, des ententes de partenariats avec des entreprises ou institutions et des revenus publicitaires provenant d'affiches sur les autobus et abribus.



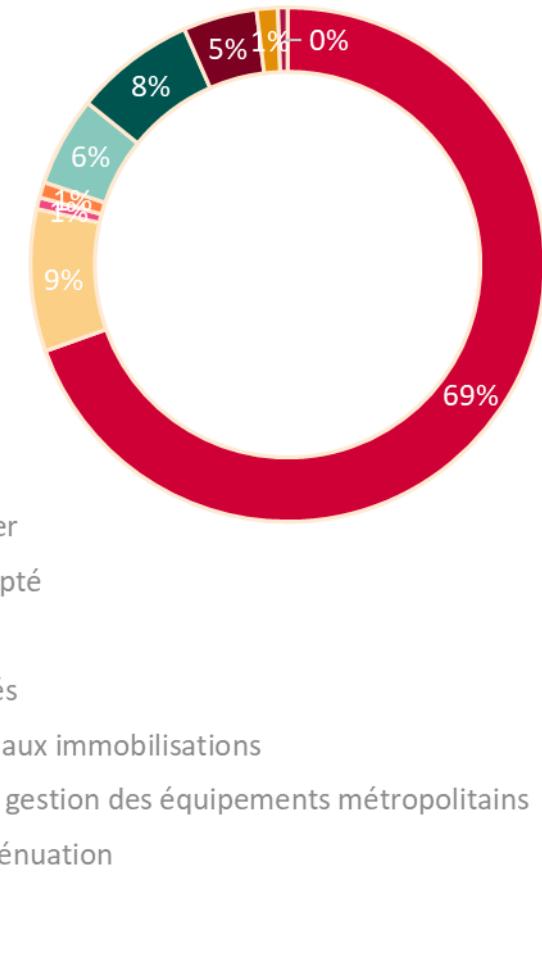
# Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation du RTL reposent principalement sur l'entente de service conclue avec l'ARTM, laquelle établit le niveau d'offre et la rémunération correspondante. À ces dépenses s'ajoutent des ententes spécifiques visant à répondre à des besoins stratégiques.

Voici la composition budgétaire des dépenses d'exploitation :

## Entente de service contractualisée - 199,7 M\$ (+ 1,5 %)

- L'entente de service contractualisée avec l'ARTM couvre la majorité des dépenses d'exploitation, incluant le service régulier, le taxi collectif et le transport adapté. Elle prévoit une indexation des coûts de 0,9 %, incluant une cible de réduction des dépenses de 3,8 M\$.
- La contribution aux immobilisations correspond au remboursement de la dette du RTL, après déduction des subventions gouvernementales. Elle inclut le capital et les intérêts liés aux obligations émises pour financer les projets d'investissement. Pour 2026, elle enregistre une hausse de 13,8 %, principalement attribuable à des refinancements et à l'actualisation des taux d'intérêt.
- Les autres activités représentent les coûts reliés aux ventes et la perception des recettes. En baisse de 8,5 % suite à un ajustement budgétaire en 2026.



# Dépenses d'exploitation – suite

## Délégation de gestion des équipements métropolitains – 17,8 M\$ (+ 24,7 %)

- La délégation de gestion des équipements métropolitains consiste à confier au RTL la responsabilité d'exploiter et d'entretenir certains équipements ou infrastructures qui relèvent de l'ARTM, tels que les billetteries, les stationnements, les voies réservées ainsi que les pôles de mobilité.
- La hausse de 24,7 % provient d'un ajustement budgétaire de 1,6 M\$ (11,2 %) en 2025 pour couvrir les coûts annualisés liés à l'entretien et la gestion des équipements métropolitains. Pour le budget 2026, elle s'explique par l'application d'une indexation standard de 3,0 %, une augmentation de 9,0 % des coûts des contrats d'entretien et de déneigement à renouveler, ainsi que par l'ajout d'une nouvelle délégation d'équipement de pôle de mobilité (1,5 %).



# Dépenses d'exploitation – suite

---

## **Mesures d'atténuation – MTMD – 10,8 M\$ (+3,0 %)**

- Les mesures d'atténuation sont des ententes spécifiques pour maintenir la qualité et la continuité du service lors de travaux majeurs ou d'interruptions dans le réseau métropolitain. Elles permettent de réduire les impacts sur la mobilité en offrant des solutions temporaires, d'assurer la fluidité et la sécurité dans les zones touchées par des chantiers ou des fermetures et de préserver l'expérience des usagers malgré les perturbations.
- Pour 2026, le budget est composé de la mesure d'atténuation liée aux travaux du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

## **Réserve opérationnelle métropolitaine (ROM) – 3,1 M\$ (+ 3,0 %)**

- La réserve opérationnelle métropolitaine est une enveloppe budgétaire spécifique afin de soutenir les modes lourds en cas d'interruption de services. Elle agit comme un fonds de stabilisation permettant de couvrir des besoins ponctuels ou des imprévus, sans affecter les opérations du RTL.

# Dépenses d'exploitation – suite

## Partenariats – 1,4 M\$ (- 3,3 %)

- Les partenariats inscrits au budget du RTL correspondent à des ententes stratégiques avec des entreprises pour soutenir la mobilité durable et générer des revenus autonomes. Elles permettent de mettre en œuvre des initiatives facilitant la mobilité des travailleurs. Ces ententes incluent également la publicité sur les autobus et abribus du RTL.
- La diminution de 3,3 % s'explique par la fin d'une entente en 2025 et l'ajout d'une nouvelle entente à compter d'avril 2026.



